



MODALITES GENERALES 2025-2026



COMBINAISON DE NATATION (MAILLOT DE BAIN « TECHNIQUE ») ... Depuis le 1^{er} janvier 2023, les maillots de types « combinaison » pour les filles et « shorty » pour les garçons ne sont plus autorisés pour l'ensemble des compétitions pour les catégories en dessous de la catégorie Juniors.

Test du savoir nager sécuritaire (SNS)

Le test du Savoir-Nager en Sécurité (SNS) est entré en vigueur dès septembre 2023, hors temps scolaire dans un premier temps, notamment au sein du mouvement sportif et plus particulièrement au sein de la Fédération Française de Natation.

Ainsi, le test du Savoir-Nager en Sécurité devient l'unique référence du savoir-nager sécuritaire et remplace tous les tests ayant vocation à évaluer le savoir-nager sécuritaire ; notamment le Sauv'nage de l'Ecole de Natation Française utilisé au sein de la Fédération Française de Natation et des fédérations membres du Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques (CIAA).

TEST DU SAVOIR-NAGER EN SECURITE :

Le « savoir-nager » en sécurité correspond à une maîtrise du milieu aquatique. Il reconnaît la compétence à nager en sécurité, dans un établissement de bains ou un espace surveillé (piscine, parc aquatique, plan d'eau calme à pente douce, milieu naturel sécurisé).

Cette maîtrise du milieu aquatique permet d'accéder à la pratique des activités sportives mentionnées aux articles A. 322-42 et A. 322-64 du code du sport, ou dans le cadre des enseignements d'éducation physique et sportive, aux enseignements obligatoires ou aux activités optionnelles.

> Descriptif et évaluation :

Le déroulement du test d'évaluation du « savoir-nager » en sécurité est composé de deux parties :

a) Un parcours réalisé en continuité, sans reprise d'appuis au bord du bassin et sans lunettes :

1. A partir du bord de la piscine, entrer dans l'eau en chute arrière ;
2. Se déplacer sur une distance de 3 m 50 en direction d'un obstacle ;
3. Franchir en immersion complète l'obstacle sur une distance de 1 m 50 ;
4. Se déplacer sur le ventre sur une distance de 20 mètres ;
5. Au cours de ce déplacement, au signal sonore, réaliser un surplace vertical pendant 15 secondes puis reprendre le déplacement pour terminer la distance ;
6. Faire demi-tour sans reprise d'appuis et passer d'une position ventrale à une position dorsale ;
7. Se déplacer sur le dos sur une distance de 20 mètres ;
8. Au cours de ce déplacement, au signal sonore, réaliser un surplace en position horizontale dorsale pendant 15 secondes, puis reprendre le déplacement pour terminer la distance ;
9. Se retourner sur le ventre pour franchir à nouveau l'obstacle en immersion complète ;
10. Se déplacer sur le ventre pour revenir au point de départ ;
11. S'ancrer de manière sécurisée sur un élément fixe et stable ;

b) Une vérification des connaissances et attitudes suivantes :

1. Savoir identifier la personne responsable de la surveillance à alerter en cas de problème ;
2. Connaître les règles de base liées à l'hygiène et la sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé ;
3. Savoir identifier les environnements et les circonstances pour lesquels la maîtrise du savoir-nager est adaptée.

Vous trouverez annexées à cette présente note :

- - Une fiche FFN descriptive du test du Savoir-Nager en Sécurité
- - Une fiche individuelle FFN d'évaluation du test du Savoir-Nager en Sécurité

=> ENREGISTREMENT DES TESTS DU SAVOIR-NAGER EN SECURITE ET DELIVRANCE DES ATTESTATIONS DE REUSSITE :

L'enregistrement des sessions d'évaluation du test du Savoir-Nager en Sécurité s'effectue exclusivement sur le site dédié du Ministère des Sports.

Préalablement, les éducateurs sportifs devront s'enregistrer sur la plateforme du Ministère des Sports.

Il est à noter qu'une API* a été créée entre la plateforme du Ministère des Sports et les systèmes d'informations de la Fédération Française de Natation.

* : Une API, pour Application programming interface, est un programme permettant à deux applications distinctes de communiquer entre elles et d'échanger des données. Cela évite notamment de recréer et redévelopper entièrement une application pour y ajouter ses informations.

> **Encadrants éligibles à la délivrance du test du Savoir-Nager en Sécurité :** Toutes personnes disposant d'un diplôme de l'état conférant la prérogative de l'enseignement de la natation et titulaire d'une carte professionnelle à jour. En outre, les personnes titulaires d'un brevet fédéral reconnu listé ci-après : Délivrés par la Fédération française de natation : brevet fédéral 2e degré, 3e degré, 4e degré, 5e degré quelle que soit la discipline. Délivré par la fédération française de triathlon : brevet fédéral niveau 2.

> **Accès à la plateforme du Ministère des Sports :** Lien d'accès à la plateforme du Ministère des Sports : <https://www.sports.gouv.fr/le-plan-de-prevention-des-noyades-et-de-developpement-de-l-aisance-aquatique-1129>

> **Enregistrement des encadrants :** Lien d'accès à la rubrique d'enregistrement des encadrants :

<https://aisanceaquatique.fr/preventiondesnoyades/intervenant/>

Pour vous accompagner dans vos démarches, veuillez consulter le tuto dédié annexé à cette présente note et dénommé :

« Guide Utilisateur Inscription plateforme MS-SNS »

Il est à noter que :

- Si vous disposez d'une carte professionnelle à jour ou si vous disposez d'un brevet fédéral FFN éligible et enregistré auprès de la FFN, vous vous retrouverez dans la base de données ministérielles via la mise en œuvre d'une API entre nos systèmes d'informations respectifs.

> **Saisir une session de tests du Savoir-Nager en Sécurité et imprimer une attestation de réussite :**

- Lien d'accès pour enregistrer vos sessions :

<https://aisanceaquatique.fr/preventiondesnoyades/intervenant/>

Après vous êtes connectés (*seuls les encadrants enregistrés dans la base de données ministérielles ont cette possibilité*), vous pourrez créer vos sessions et éditer les attestations de réussite au test du Savoir-Nager en Sécurité.

Pour vous accompagner dans vos démarches, veuillez consulter le tuto dédié annexé à cette présente note et dénommé : « Guide Utilisateur Saisie des sessions et impression attestations SNS plateforme MS »

Il est à noter que, via la mise en œuvre d'une API entre nos systèmes d'informations respectifs, :

- Si vous disposez d'une carte professionnelle à jour ou si vous disposez d'un brevet fédéral FFN éligible et enregistré auprès de la FFN, vous vous retrouverez dans la base de données ministérielles

- Vous retrouverez votre club, votre comité départemental et votre ligue dans la base de données ministérielles

- Vous retrouverez vos licenciés dans la base de données ministérielles ^[SEP]

=> MODULE ECOLE DE NATATION FRANCAISE (ENF) DE LA FFN : ^[SEP] Compte tenu de ces nouvelles dispositions, il ne sera plus possible de saisir des Sauv'nage dans le module ENF de la FFN. De même, il ne sera pas possible de saisir des tests du Savoir-Nager en Sécurité dans le module ENF de la FFN. ^[SEP] Cependant, rappelons que toutes les données qui seront enregistrées dans la base de données ministérielles alimenteront automatiquement la base de données fédérales sans que vous ayez à engager d'autres démarches. **Attention, la FFN fait une refonte complète de l'ENF à partir de janvier 2026**

Tous les engagements pour une compétition se font via « Extranat » et nécessitent d'avoir une licence « Compétiteur »

NATATION COURSE / NATATION ESTIVALE

Règle minimale d'intégration des performances dans la base fédérale

Pour être intégrées dans la base fédérale des performances, les compétitions transmises à la FFN doivent être inscrites au calendrier départemental validé par la Ligue et doivent au minimum avoir 2 clubs et 20 performances

Toutes les compétitions inscrites au programme du Département sont qualificatives aux Championnats de Ligue Auvergne Rhône Alpes...

HORAIRES... Ils correspondent à l'ouverture des portes de la piscine et au début des épreuves.

ENGAGEMENTS INDIVIDUELS ET RELAIS... Sous Extranat et suivant la période d'engagement. N'oubliez pas de valider votre bon d'engagements avant la clôture de la période des engagements.

REGLES D'ÉCHAUFFEMENT... Afin de sécuriser les nageurs, les entraîneurs ont l'obligation de respecter les règles d'échauffement prévues pour chaque type de bassin. Le Juge Arbitre veille au bon déroulement de l'échauffement.

COMPETITIONS SAISIES DANS EXTRANAT

NATATION COURSE

JEAN-FRANÇOIS JACQUIER

NATATION ESTIVALE

KEVIN GAIDIOZ / THOMAS BESSON-MAGDELAINE

DIFFUSION DES PROGRAMMES SPORTIFS : Soit, envoyé par les clubs organisateurs ou sur la page d'accueil des compétitions sur le Liveffn.

https://www.liveffn.com/cgi-bin/liste_live.php

PUBLICATION DES RESULTATS. Ceux-ci se trouveront, dorénavant, sur le site du de la FFN :

<https://ffn.extranat.fr/webffn/competitions.php?idact=nat>

SITE WEB DU COMITE DEPARTEMENTAL :

<https://www.ffn-haute-savoie.fr>

ENVOI DES RESULTATS DES COMPETITIONS... Pour chaque compétition, les clubs doivent envoyer le fichier ffnex, et sous format PDF les Résultats Globaux et le(s) jury(s) au Département et à la Ligue :

FFN Comité Départemental Haute Savoie :

J-François JACQUIER / jfjacquier@wanadoo.fr

FFN Ligue Auvergne-Rhône Alpes

secretariat@auvergnerhonealpes-natation.fr

La notion de responsable d'une compétition, c'est celui empochant les droits d'engagements

Le Comité Départemental Haute Savoie est responsable et délègue aux **Clubs « Annuels »** et **« Natation Estivale »** de Haute Savoie la gestion et le traitement de toutes les compétitions au calendrier FFN Haute Savoie.

A ce titre-là, ils ne devront pas modifier, la date, le lieu, le programme sportif, ni les droits d'engagements des compétitions qu'ils ont en gestion. Toutefois, si une modification est souhaitée (demande par mail) l'avis du Comité Départemental sera donné (par mail)

Les clubs « Annuels » sont responsables et organisateurs des compétitions validées par la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes, ils feront la gestion et le traitement des compétitions et meetings des Maîtres, meeting Natation Course et Coupe Sprint Trophée J-Claude Rigoux. Ils devront créer un LiveFFN

Ils devront enregistrer leur compétition sur le serveur fédéral dans un délai de 24 h. Et envoyer le fichier ffnex, les résultats globaux et le(s) jury(s) au format PDF au Comité Départemental et à la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes sous 48h.

Les clubs « Natation Estivale » sont responsables et organisateurs des compétitions validées par la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes, ils feront la gestion et le traitement des compétitions. Ils devront créer un LiveFFN.

Ils devront enregistrer leur compétition sur le serveur fédéral dans un délai de 24 h. Et envoyer le fichier ffnex, les résultats globaux et le(s) jury(s) au format PDF au Comité Départemental et à la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes sous 48h.

Prise en charge par

Le Comité Départemental Haute Savoie... Étant responsable de certaines compétitions ou ayant délégué certaines compétitions : Les repas des 4 officiels « A » et 1 gestionnaire Extranat : 20 € par personne. Les frais d'impression du programme sportif du Jury et des fiches d'engagement (les programmes sportifs des entraîneurs ne sont pas pris en compte), les boissons des officiels (0,75 € par officiel et réunion).

Les Clubs « Annuels » ... sont responsables et organisateurs des compétitions et Meeting Maîtres, des Meetings Natation Course, Coupe Sprint Challenge Jean-Claude Rigoux. A ce titre, ils doivent prendre en charge les frais des officiels « A » (repas et déplacement) qui seront désignés par le Comité Départemental Haute Savoie

Les tarifs des engagements Natation Course et Maîtres de FFN Haute Savoie : Les tarifs concernent tous les clubs.

Engagement Individuel 74	1,30 €
Engagement Relais74	2,00 €
Engagements Individuel Natation Estivale	0,90 €
Engagement Relais Natation Estivale	1,50 €
Engagement Individuel compétition des Savoie (Haute Savoie)	1,50 €
Engagement Relais compétitions des Savoie (Haute Savoie)	2,50 €
Engagement Interclubs TC	25,00 €
Engagement Interclubs U15	20,00 €
Engagement Interclubs U13	20,00 €
Engagement Interclubs U11	17,00 €
Engagement Maîtres (Tarif à minima à appliquer)	3.00 €

Pour toutes les compétitions sous la responsabilité du Comité Départemental Haute Savoie au profit des clubs de Haute Savoie, les droits d'engagements seront à payer par trimestre.

Pour tous les Championnats Trophées ou Championnats Open des 2 Savoie organisés en Haute Savoie, les clubs de la Savoie devront payer leurs engagements le jeudi qui précède la compétition par virement bancaire à FFN Haute Savoie

Pour tous les Championnats Open des 2 Savoie organisés en Savoie, les clubs de la Haute Savoie devront payer leurs engagements le jeudi qui précède la compétition par virement bancaire à FFN Savoie

ATTENTION POUR LES CLUBS DE HAUTE SAVOIE

Facturation trimestrielle aux clubs Haut-Savoyards (décembre, mars, juin).

Païement uniquement par Virement Bancaire en précisant le motif du versement à

COMITE DEPARTEMENTAL HAUTE SAVOIE NATATION

RIB Crédit Mutuel : FR76 1027 8024 2700 0208 6220 163

BIC : CMCIFR2A

ATTENTION POUR LES CLUBS HAUTE SAVOIE / SAVOIE

Pour le paiement des engagements des Championnats Open des Savoie

Païement uniquement par Virement Bancaire en précisant le motif du versement à

COMITE DEPARTEMENTAL HAUTE SAVOIE NATATION

RIB Crédit Mutuel : FR76 1027 8024 2700 0208 6220 163

BIC : CMCIFR2A

Païement uniquement par Virement Bancaire à FFN Savoie en précisant le motif du versement

RIB FFN Savoie : FR76 1810 6008 1096 7138 8732 077

BIC : AGRIFRPP881

Pour toutes les compétitions sous la responsabilité des clubs organisateurs, les droits d'engagements seront à payer directement au club concerné.

1. Les clubs « FINA », après information, devront payer les droits d'engagements à FFN Haute Savoie par Virement Bancaire sur le compte de FFN Haute Savoie à chaque compétition.

1. Les forfaits généraux, ou partiels, les modifications d'équipes pour les compétitions Interclubs sont à déclarer sur papier dès l'ouverture des portes à l'informatique et à la chambre d'appel.
1. Pour les compétitions dont le programme comporte des relais, la composition des relais doit être saisie sur Extranat. Si modification avertir en début de compétition auprès de l'organisateur de la compétition.
2. Concernant les Interclubs (TC, Jeunes, Avenirs) : il y aura pour chaque Interclub une compétition spécifique sur Extranat pour les équipes mixtes et les remplaçants. Les clubs devront saisir leurs engagements qui seront payants.
3. Pour toutes les compétitions par équipe, les clubs doivent prévoir des remplaçants pour palier à un forfait poste pour poste.
4. Aucun engagement supplémentaire ne pourra se faire le jour de la compétition.
5. Après l'édition du programme sportif et les fiches de chronométrage, les forfaits seront facturés.
6. Chaque club doit présenter **des officiels à chaque réunion**, suivant le volume de ses nageurs (tableau ci-dessous). Cette disposition est valable pour l'ensemble des compétitions.
 - Si le club ne présente pas d'officiels à une réunion, il se verra pénaliser de 30 € par réunion par officiel manquant.
 - La liste des officiels de chaque club devra être envoyée au Responsable Départemental avant chaque compétition, si non, les engagements peuvent être refusés.

Les récompenses sont à la charge du Comité Départemental (compétitions organisées sur son territoire) à hauteur de **10 € par coupe** et **1,50 € par médaille et ruban**. Ceux qui sont prévues dans le règlement que les récompenses de chaque compétition inscrite au programme. Les clubs organisateurs devront passer commande à **Mont Blanc Trophées** qui enverra la facture directement au Comité Départemental.

Pour commander : Médaille 32mm Réf NX13 / Ruban tricolore Réf 6022

MONT BLANC TROPHEES – 18 bis avenue de la Libération 74300 Cluses

Contact : Andy VOISEY

Bureau : 09 81 86 47 50 - Mobil : 06 73 58 75 37 - Mail : contact@montblancrophees.com / montblancrophees@orange.fr

LA PRESENCE DES DIFFERENTS OFFICIELS EST INDISPENSABLE

Les compétitions ne peuvent se dérouler sans officiels. Quatre catégories d'officiels sont définies par réforme de la FFN. Les officiels et les stagiaires officiels

1. Juge Arbitre
1. Starter
1. Juge de Virage et de Nage
2. Chronométrateur (qui peut aussi assurer Juge Arrivée)

Les Juges-Arbitres et Starters sont désignés par le Responsable des Officiels du Comité Départemental

Les Juges et les chronométrateurs sont présentés par les clubs

FORMATION INITIALE DES OFFICIELS

Officiel CHRONOMETREUR & JUGE A L'ARRIVEE ...

Validation pratique pour l'obtention du titre de « Chronométrateur »

Il devra avoir au moins deux chronométrateurs officiels dans la ligne en plus de candidat. Son temps sera alors utilisé pour la détermination du temps officiel. Les temps du candidat annoncés et enregistrés au 1/100 de seconde seront comparés aux temps manuels officiels de la ligne. Pour être admis le candidat devra réaliser 40 prises de temps avec pas plus de 10 écarts supérieurs à 16 centièmes dont au maximum 2 écarts supérieurs à 40 centièmes.

Validation pratique pour l'obtention du titre de « JUGE A L'ARRIVEE »

Il devra avoir réalisé la fonction lors d'une réunion avec un tuteur désigné par le JA et le document sera ensuite signé par le Juge Arbitre.

Officiel JUGES (de Virage et de Nage) ...

Validation pratique pour l'obtention du titre « JUGE :

Après une formation théorique : visio de 1h30 environ

Sous le contrôle du Juge-Arbitre de la réunion ou de tout officiel référent désigné à cet effet par le Comité Départemental le candidat devra assurer :

- Lors de quatre réunions la fonction de Juge aux Virages, deux fois à chaque extrémité
- Lors de deux réunions celle de Juge de Nage

Le candidat sera en binôme avec un officiel titulaire qui aura le rôle de tuteur. Le poste sera tenu pendant la totalité de la réunion

Officiel STARTER ...

Validation de la pratique pour l'obtention du titre « STARTER »

Sous le contrôle du Juge-Arbitre de la réunion ou de tout officiel référent désigné par le Comité Départemental ou la Ligue Régionale, le candidat devra assurer :

- Deux réunions au poste de starter, dont au moins une avec un starter tuteur

Le candidat sera en binôme avec un officiel titulaire qui aura le rôle de tuteur. Le poste sera tenu pendant la totalité de la réunion.

Officiel JUGE ARBITRE ...

Validation de la pratique pour l'obtention du titre « JUGE-ARBITRE »

Sous le contrôle du Juge-Arbitre de la réunion ou de tout officiel référent désigné par le Comité Départemental ou la Ligue Régionale, le candidat devra assurer :

- La fonction de superviseur lors d'une réunion organisée avec un chronométrage automatique
- Lors de quatre réunions la fonction de Juge-Arbitre

Le candidat sera en binôme avec un officiel titulaire qui aura le rôle de tuteur. Le poste sera tenu pendant la totalité de la réunion.

Officiels pour les compétitions départementales

Dans chaque club et part saison, il doit y avoir un socle d'officiels licenciés minimum :

- Au moins, un Juge Arbitre et/ou Starter
- Au moins 5 officiels Juges (Minimum 3 par clubs)
- Au moins 8 à 10 officiels chronomètres qui peuvent aussi exercer la fonction de juge à l'arrivée. (Minimum 5 par clubs)

Le Comité Départemental a désigné

Responsable Départemental des officiels de Haute Savoie :

M-Christine GAIDIOZ

Référent formation des officiels des clubs annuels :

Pascal CHASTIN

Référent formation des officiels des clubs Natation Estivale

Mickael FATTAZ

OFFICIELS DANS LES COMPETITIONS DEPARTEMENTALES

Il est important que chaque club présent le nombre d'officiels prévus pour la saison en cours afin que les compétitions et les Challenges Avenirs puissent se dérouler dans de bonnes conditions pour les nageurs.

Rappel : dans le cas d'un chronométrage manuel, la présence de 3 chronomètres par ligne est nécessaire pour l'homologation des records et des meilleures performances.

En plus des officiels « Juge-Arbitre » et « Starter » désignés par le Responsable des Officiels Départemental le nombre d'officiels est le même lors des compétitions en individuel ou par équipe : il est fixé par réunion.

Pour les compétitions se déroulant sur la journée, il faudrait tendre vers la proposition suivante : le même officiel le matin et l'après-midi (gain de temps l'après-midi le jury étant le même) ou il trouve son remplaçant de même niveau au sein des officiels de son club. Ne voulant pas pénaliser les nageurs...

En cas de non-respect du nombre d'officiels par club (licence FFN en cours), une pénalité de 30 € sera perçue auprès du club ne respectant pas cette disposition. Cette modalité sera suivie par le Responsable Départemental des Officiels.

Dans chaque club et part saison, il doit y avoir un socle d'officiels licenciés minimum :

Au moins 1 officiel « Juge-Arbitre », 1 officiel « Starter », au moins 5 officiels « Juge », au moins 15 officiels « Chronomètreur »

Officiels club par compétition		
Nageurs	Bassin 5/6 lignes	Bassin 8 lignes
1 à 8	1 Chrono(ou 1 Juge)	1 Chrono + 1 Juge
9 à 15	1 Chrono + 1 Juge	2 Chronos + 2 Juges
16 à 30	2 Chronos + 2 Juges	3 Chronos + 2 Juges
+ de 30	2 Chronos + 3 Juges	3 Chronos + 3 Juges

Journée de formation continue des officiels :

- Suivant le calendrier fixé par la Commission des Officiels de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes.
- Les officiels Juges, Starter et Juge Arbitre doivent avoir une formation continue au moins tous les 2 ans.

Le Responsable Départemental des officiels : **GAIDIOZ M-Christine**

FICHE DE CHRONOMETRAGE FFN

Le Comité Départemental Haute Savoie fournit les fiches de chronométrage pour les compétitions fédérales Départementales (Championnats, Natathlons Jeunes – Avenirs, Interclubs) aux gestionnaires de ces compétitions.

Elles sont mises à la disposition des clubs, lors de l'AG Départementale ou d'en faire la demande auprès de : J-François Jacquier et M-Christine Gaidioz

Par contre, le Comité Départemental ne fournit pas, gratuitement, les fiches de chronométrage pour les compétitions suivantes : Meetings Natation Course et Maîtres, Coupe de Sprint, du fait que les clubs récupèrent les droits d'engagement. Les organisateurs devront se fournir auprès de :

PUB ADRESSE STAMP – ZA du Chêne Bocquet 52 rue Constantin Pecqueur - 95154 Taverny Cedex

01 34 18 72 20 / info@pubadresseroutage.com / www.pubadresseroutage.com

Contact : Samia Loucini – 01 34 18 42 04 / sloucini@pubadresseroutage.com

Vous devez passer la commande (au moins 1 carton de 4 ramettes soit 8000 fiches) par mail en précisant l'adresse de livraison et l'adresse de facturation.

COMMISSION SPORTIVE DEPARTEMENTALE

Elus du Comité Directeur : J-François Jacquier (Megève Natation) Président du Comité Départemental,
M-Christine Gaidioz (Thônes Natation) Secrétaire Général et Responsable des Officiels
J-Pierre Basset (Megève Natation)

Responsables Techniques Départementaux : Sophie Lefebvre (Seynod Natation) et Hugo Lardeux (Annemasse Natation)

Groupe Technique Départemental : Enzo Chamel (CS Chamonix), Sophie Lefebvre (Seynod Natation), Cédric Schott (Megève Natation), Laurent Hugué-Légrand (CN Thonon), Vincent Marchal (Annemasse Natation), Lucas Smeyer (Mont Blanc Natation), Hugo Lardeux (Annemasse Natation, Arnaud Fresnel (CNRS Cluses)

Coordonnatrice Référente Départementale : Catherine Plewinski

Clubs Entraîneurs :

Mont Blanc Natation : Lucas Smeyers, Clémence Robert, Louis Pallin

Seynod Natation : Sophie Lefebvre, Alicia Eruber, Mégane Buet

Annemasse Natation : Vincent Marchal, Hugo Lardeux, Adrien Michelon, Julien Hamouche

CNRS Cluses : Arnaud Fresnel, Célia Dachevosky

Dauphins d'Annecy : Marjorie Ladreyt, Samuel Reynaud, Vanessa Brouard, Eva Lakeha

Megève Natation : Cédric Schott,

CS Chamonix : Enzo Chamel, Sébastien Gromada

CN Thonon les Bains : Laurent Hugué-Légrand,

La Commission Sportive Départementale gère toutes les activités en Natation Course, Natation Artistique, Water-Polo, Natation Maîtres, Eau Libre, lors des réunions qui se font à la piscine de Cluses ou en visioconférence le jeudi entre 10 h 00 et 11 h 30 sur convocation.